



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## VIDE GRENIER du dimanche 31 mai 2026

### A retourner à :

Magali MARTINEZ  
LE CHOUETTE ENDROIT – POLE SANTEALP – Lot 16  
11 route de Bellène  
74330 SILLINGY

### Avant le 20 mai 2026

Je soussigné (e)

NOM

PRENOM

Né (e) le

A

Demeurant

CODE POSTAL

VILLE

TEL :

MAIL :

Pièce d'identité N°

Délivrée par :

Le :

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels, ne pas participer à plus de deux (2) manifestations de même nature par année civile, avoir pris connaissance et accepter le règlement.

Je joins à mon bulletin d'inscription :

- Un chèque de ..... € pour ..... mètres linéaires et ..... table(s) à l'ordre de :

« Les Marmousets de Vincy »

- Une copie de ma pièce d'identité recto/verso.

Fait à

Le

Signature



Manifestation organisée par :  
APE Les Marmousets de Vincy  
66 route du Julliard  
74330 LA BALME DE SILLINGY  
N° Siret : 497 503 441 00014

## **INFORMATIONS NECESSAIRES POUR LE VIDE GRENIER DU 31 MAI 2026**

**Merci de bien lire ! 😊**

**Facebook :** Ape de Vincy

**Lieu de l'évènement :** Salle Georges Daviet, 5 rue Collé Umberto à La Balme de Sillingy

**Horaires pour le public :** 8H à 17H30

**Horaires d'installation exposants** 6H30 à 18H

Le bulletin d'inscription est à **retourner avant le 20 mai 2026** à :

Magali Martinez – LE CHOUETTE ENDROIT – POLE SANTEALP – Lot 16 – 74330 SILLINGY

**Renseignements et demandes d'inscription :**

**Tel :** 06 70 17 13 28 **Mail :** [magalimartinez.pro@gmail.com](mailto:magalimartinez.pro@gmail.com)

**Prix à l'intérieur :** 5 € le mètre linéaire - (En intérieur, 2 chaises par stand sont comprises). (minimum 2 mètres).

**Location de tables possible :** 5 € par table (aux dimensions de 180 x 74 cm)

**Possibilité de réserver des emplacements à l'extérieur :** 12 € les 3 mètres sans possibilité de location de table.

## **REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 31 MAI 2026**

**ARTICLE 1 :** Cette journée est organisée par l'association « Les Marmousets de Vincy ». Elle se tiendra à la salle G. Daviet à la Balme de Sillingy.

**ARTICLE 2 :** Peuvent exposer les amateurs. Seuls peuvent être vendus des objets usagers qui n'ont pas été achetés pour la revente. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses et autres détériorations et se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel ou matériel.

**ARTICLE 3 :** L'emplacement attribué est au minimum de 2 mètres. L'installation se fera le dimanche 8 juin 2025 de 6H30 à 18H sur l'emplacement affecté par l'organisateur. L'ENDROIT DEVRA ETRE RENDU NETTOYE ET DEBARRASSE DE TOUT DECHET, les poubelles mises à disposition dans la salle et les conteneurs extérieurs ne doivent en aucun cas servir pour y mettre les invendus.

**ARTICLE 4 :** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet : bulletin d'inscription complété et signé, règlement par chèque et copie recto verso d'une pièce d'identité. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription.

**ARTICLE 5 :** Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. Un parking obligatoire est prévu derrière la salle pour les véhicules, la rue doit rester libre d'accès pour les services de sécurité.

**ARTICLE 6 :** Les places non occupées à partir de 8H30 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice. Le vide grenier se déroulant en salle, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie, y compris pour les stands attribués en extérieur, leur tarif étant inférieur pour pallier l'éventuelle mauvaise météo.

**ARTICLE 7 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Ce vide grenier est organisé par des bénévoles ayant pour but de financer des activités pour les enfants fréquentant l'école de Vincy (La Balme de Sillingy).

Bien cordialement

L'équipe « Les Marmousets de Vincy »